



Prévisualisation de l'offre d'emploi O067260319000443, ne pas communiquer le lien de cette page.

Agent d'entretien des gymnases

Offre n° O067260319000443

Publiée le 19/03/2026

Synthèse de l'offre

Employeur



MAIRIE D'OSTWALD

Site web de l'employeur

<https://www.ville-ostwald.fr/>

Lieu de travail

📍 3 rue Albert Gerig - B.P. 10, Ostwald (Bas-Rhin (67))

Poste à pourvoir le

27/04/2026

Date limite de candidature

18/04/2026

Type d'emploi

Emploi temporaire

Durée de la mission

6 mois

Détails de l'offre

Famille de métiers

Architecture, bâtiment et logistique >
Hygiène et propreté des locaux

Grade(s)
recherché(s)

Emploi contractuel de cat. C

Métier(s)

→ [Chargé ou chargée de propreté des locaux](#)

Ouvert aux
contractuels

Oui ([Art. L332-23 disposition 2 du code général de la fonction publique](#))
Seul un contractuel peut être recruté sur ce poste car il s'agit d'un besoin saisonnier. Le contrat proposé ne peut excéder 6 mois, pendant une même période de 12 mois consécutifs.

Temps de travail

Temps non complet, 29h30 hebdomadaire

Télétravail

Non

Management

Non

Experience
souhaitée

Débutant

Rémunération
indicative

selon grille indiciaire + primes

Descriptif de l'emploi

La Ville d'Ostwald recrute un-e agent-e d'entretien pour ses 2 gymnases, à temps non complet à compter du 27/04/2026.

Le poste est ouvert aux contractuels (CDD de 6 mois) au grade d'adjoint technique.

Définition du poste : Effectue l'enchaînement des travaux nécessaires au nettoyage et à l'entretien des surfaces et locaux du patrimoine de la collectivité afin de maintenir des conditions d'hygiène et de sécurité optimales.

Temps de travail : 29h30/semaine annualisées

LMMJV 6h-12h (6h-8h COSEC, 8h-12h CSL)

Congés lors des vacances de fin d'année et une partie de l'été.

Possibilité de réaliser des heures complémentaires en cas d'absences d'autres agents.

Rémunération/Avantages : selon grille indiciaire + régime indemnitaire selon délibération + prime d'été + prime de fin d'année +

participation à 75% de l'abonnement transports en commun + forfait mobilité durable + participation employeur à la protection sociale (mutuelle/prévoyance).

Missions / conditions d'exercice

Assurer l'entretien des locaux en suivant la fiche de procédure établie avec le N+1 :

- Contrôler l'état de propreté des locaux
- Nettoyer les locaux en respectant les règles d'hygiène et de sécurité
- Trier et évacuer les déchets courants
- Contrôler l'approvisionnement et le stock du matériel et des produits
- Vider les poubelles en respectant le tri sélectif
- Participer aux travaux de nettoyage approfondi pendant les périodes de vacances scolaires

Assurer l'entretien courant et le rangement du matériel utilisé :

- Nettoyer les matériels et machines après usage
- Ranger méthodiquement les produits après utilisation (séparer les produits toxiques des non toxiques)

Missions complémentaires :

- Accueillir le public et les associations en particulier en l'absence du concierge
- Assurer le remplacement lors d'absence d'un agent d'entretien et/ou de restauration scolaire éventuellement chargé d'autres locaux en respectant la fiche procédure

Profils recherchés

Expérience similaire en entretien souhaitée. Capacité à réaliser ses tâches en autonomie impérative.

SAVOIR (connaissances théoriques)

- Maîtriser les règles d'hygiène et de sécurité
- Connaître les gestes et postures de la manutention manuelle

SAVOIR FAIRE (compétences techniques)

- Utiliser les machines et les produits
- Respecter les consignes d'utilisation des produits
- Opérer le tri sélectif

SAVOIR ETRE (qualités)

- Adaptabilité : faire face aux différentes situations et aux besoins de la collectivité
- Capacité d'écoute et de réponse
- Respect et reconnaissance d'autrui
- Discrétion / respect de la confidentialité des données
- Sens de l'accueil

Contact et modalités de candidature

Contact

emploi@ostwald.fr

Informations complémentaires

Service des Ressources Humaines

emploi@ostwald.fr

Adresse de l'employeur

MAIRIE D'OSTWALD
>3 rue Albert Gerig - B.P. 10
67541 OSTWALD

✓ Travailleurs handicapés

Conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le code général de la fonction publique. À titre dérogatoire, les candidats bénéficiant d'une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.